

Une constitution de courte durée? / 3

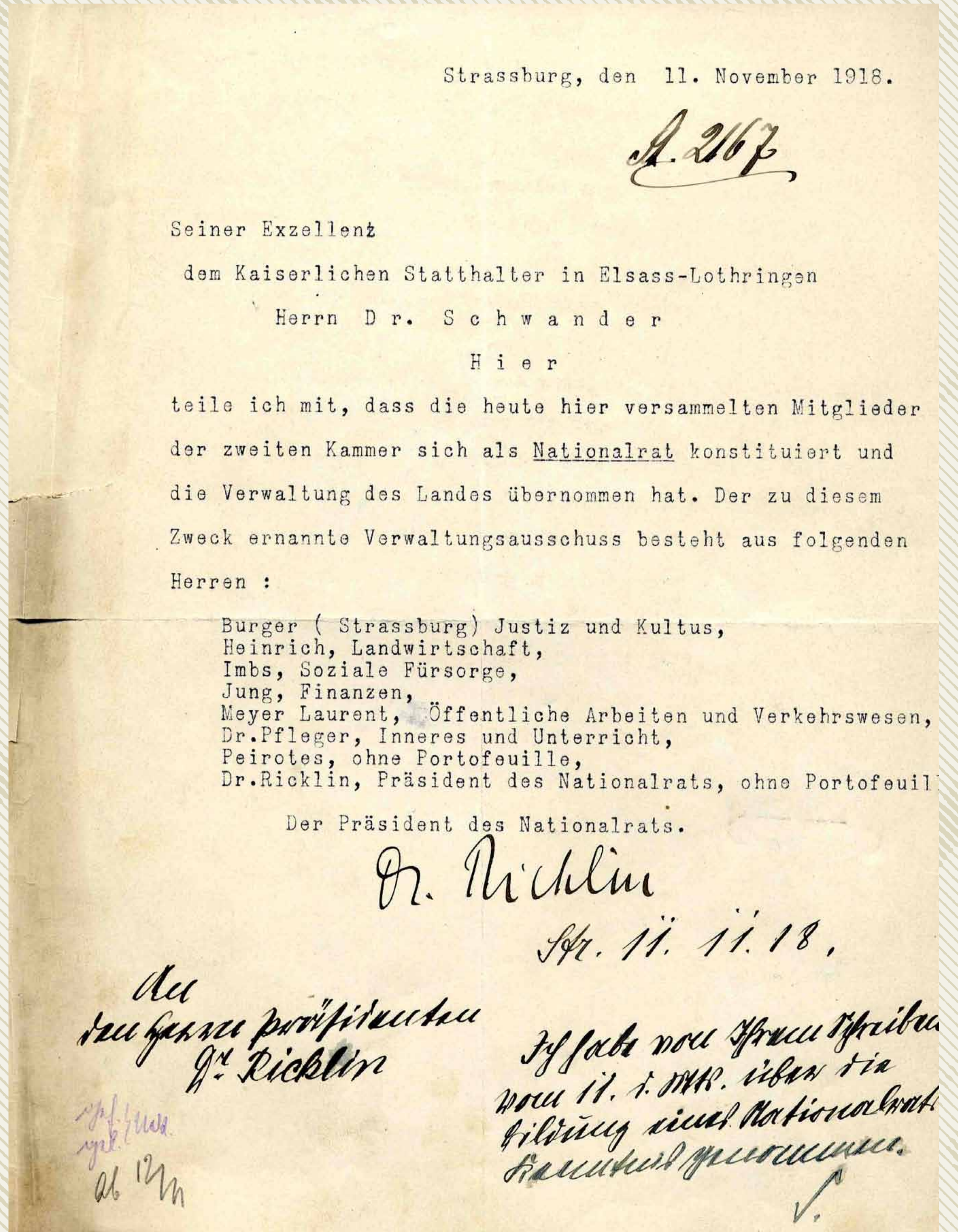
Avec la guerre, les clivages s'accroissent autour du sens à accorder au concept d'autonomisme. Certains acteurs politiques militent pour le retour de l'Alsace-Lorraine à la France. D'autres, comme une partie du Landtag et son président, E. Ricklin, reprennent la revendication de l'autonomie dans le cadre de l'Empire allemand.

Dans les dernières semaines de la guerre, l'Alsace-Lorraine entre dans une période de forte agitation politique. Des soviets, composés de soldats et d'ouvriers, sont constitués. Du 10 au 20 novembre 1918, un comité révolutionnaire siège même au Palais de Justice de Strasbourg et, le 13 novembre, le drapeau rouge de la révolution flotte sur la cathédrale de Strasbourg. Sans réels moyens pour agir, ces soviets se dissolvent avec le départ des troupes allemandes.

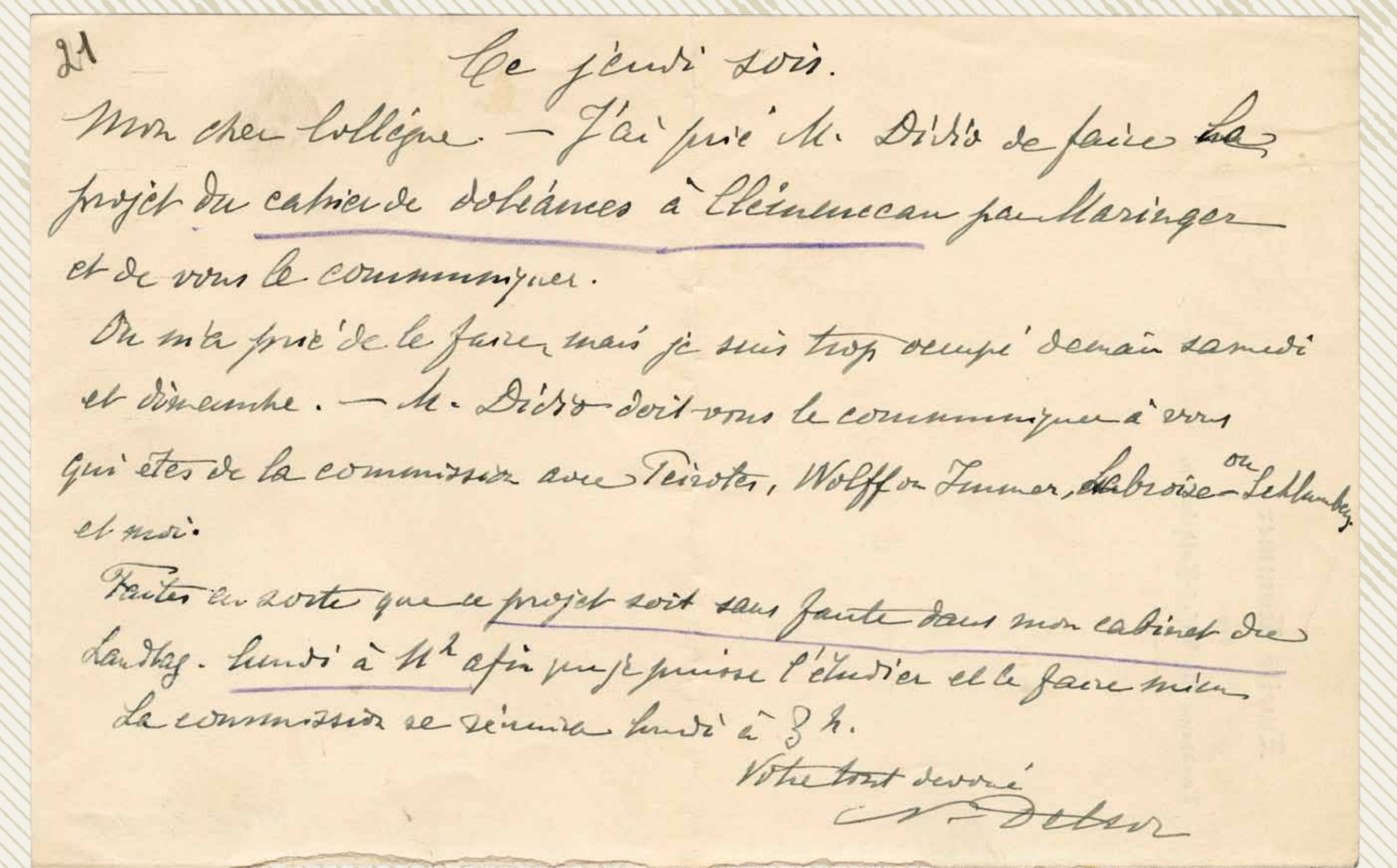
LE CONSEIL NATIONAL

Dans le même temps, les députés de la seconde chambre du Landtag s'autoproclament « Conseil national ». E. Ricklin en est nommé Président et, soutenu par une partie des députés, adresse au gouvernement français une demande de garantie des traditions, des libertés et des institutions alsaciennes. Même des députés comme Jacques Peirotes et l'abbé Delsor, qui réclament le retour à la France, présentent des « cahiers de doléances » en faveur du maintien du droit local.

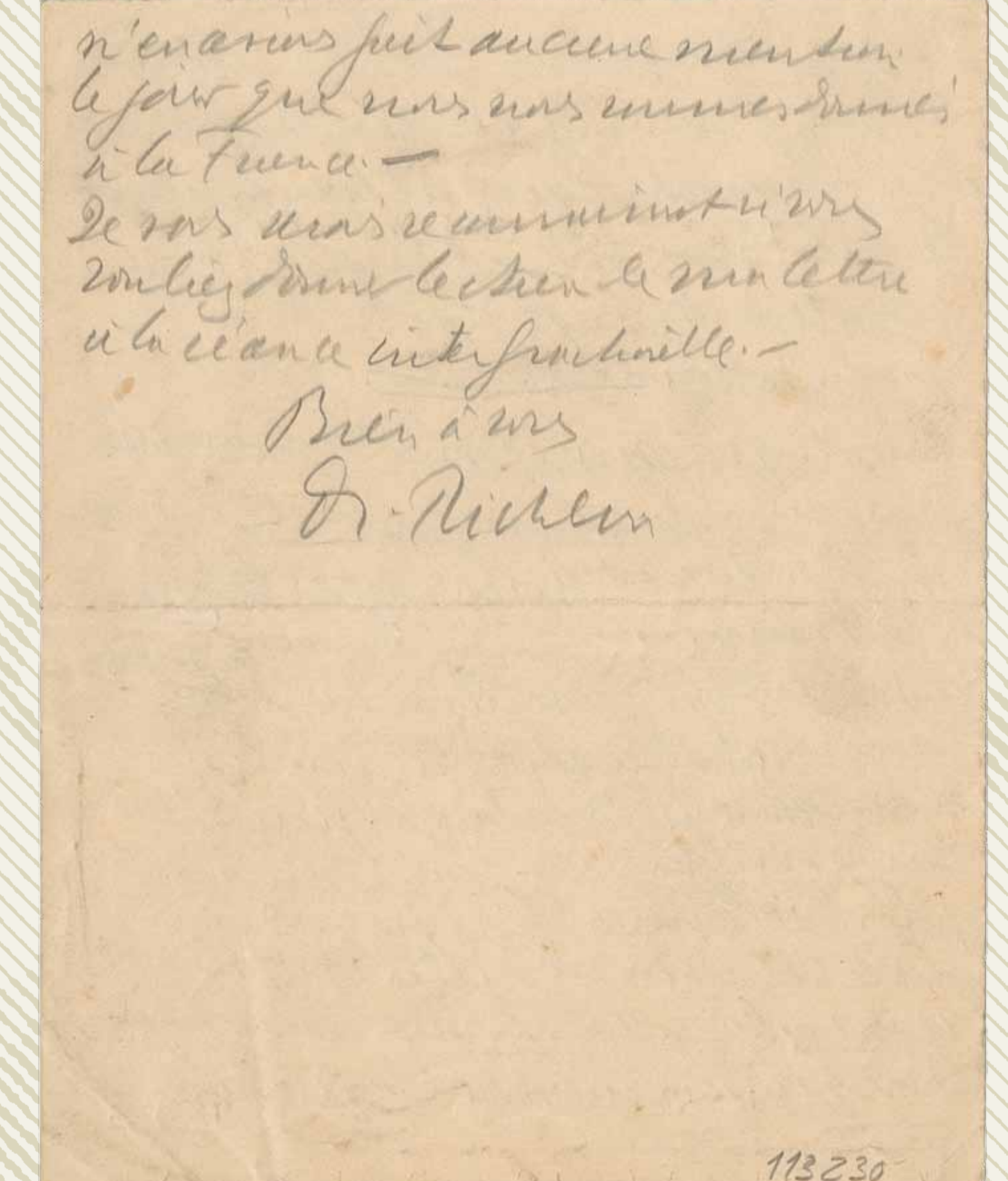
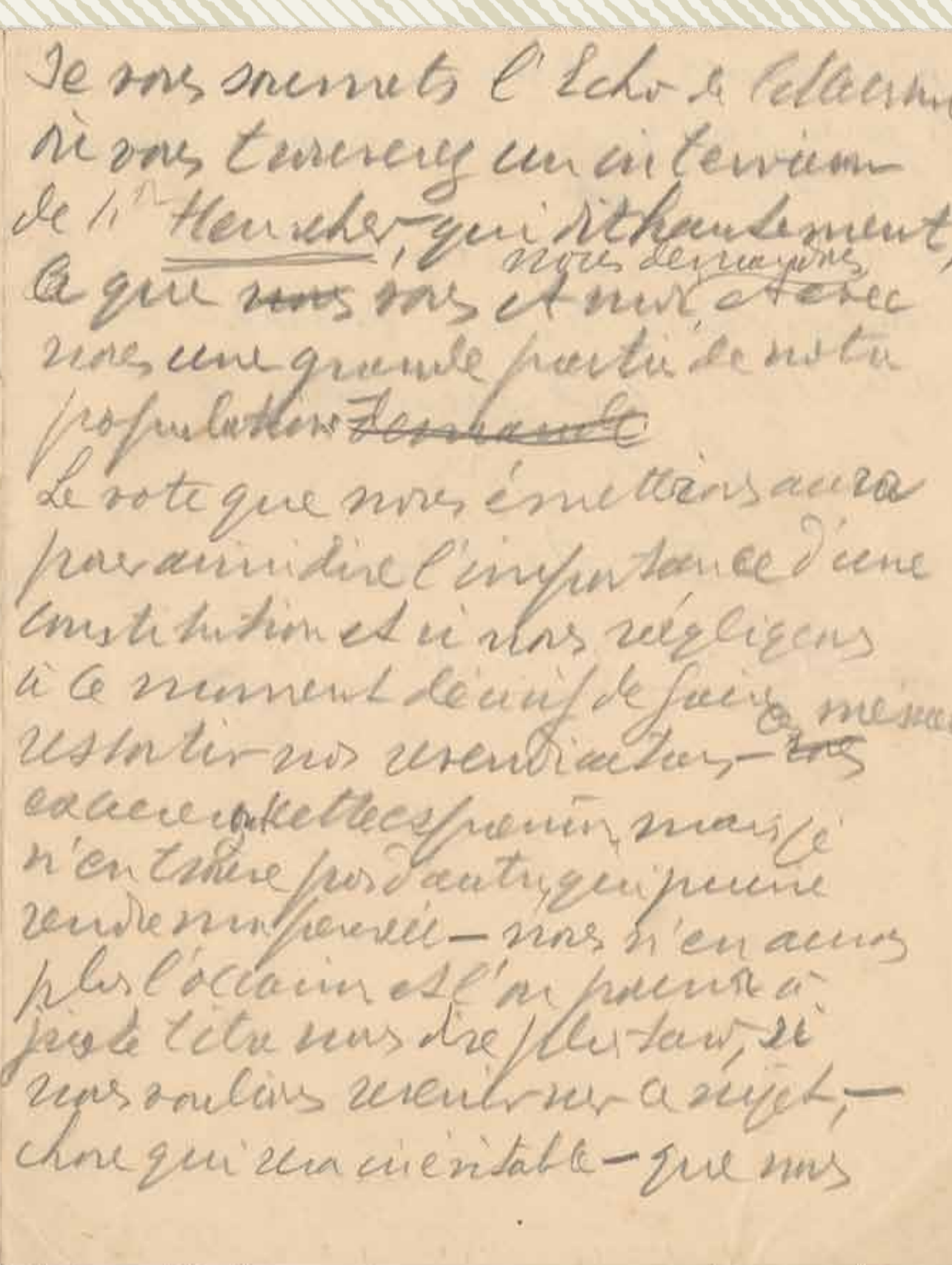
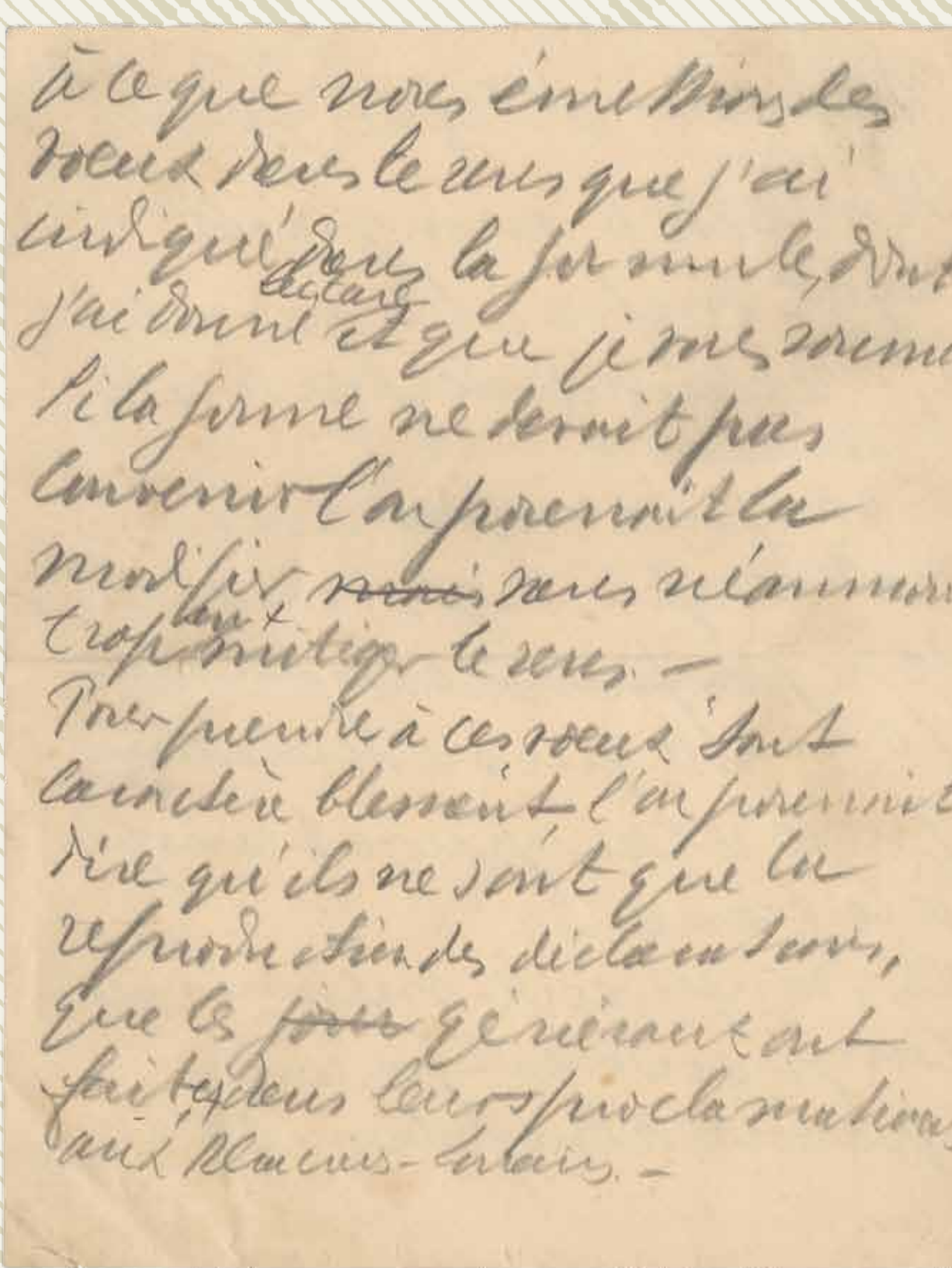
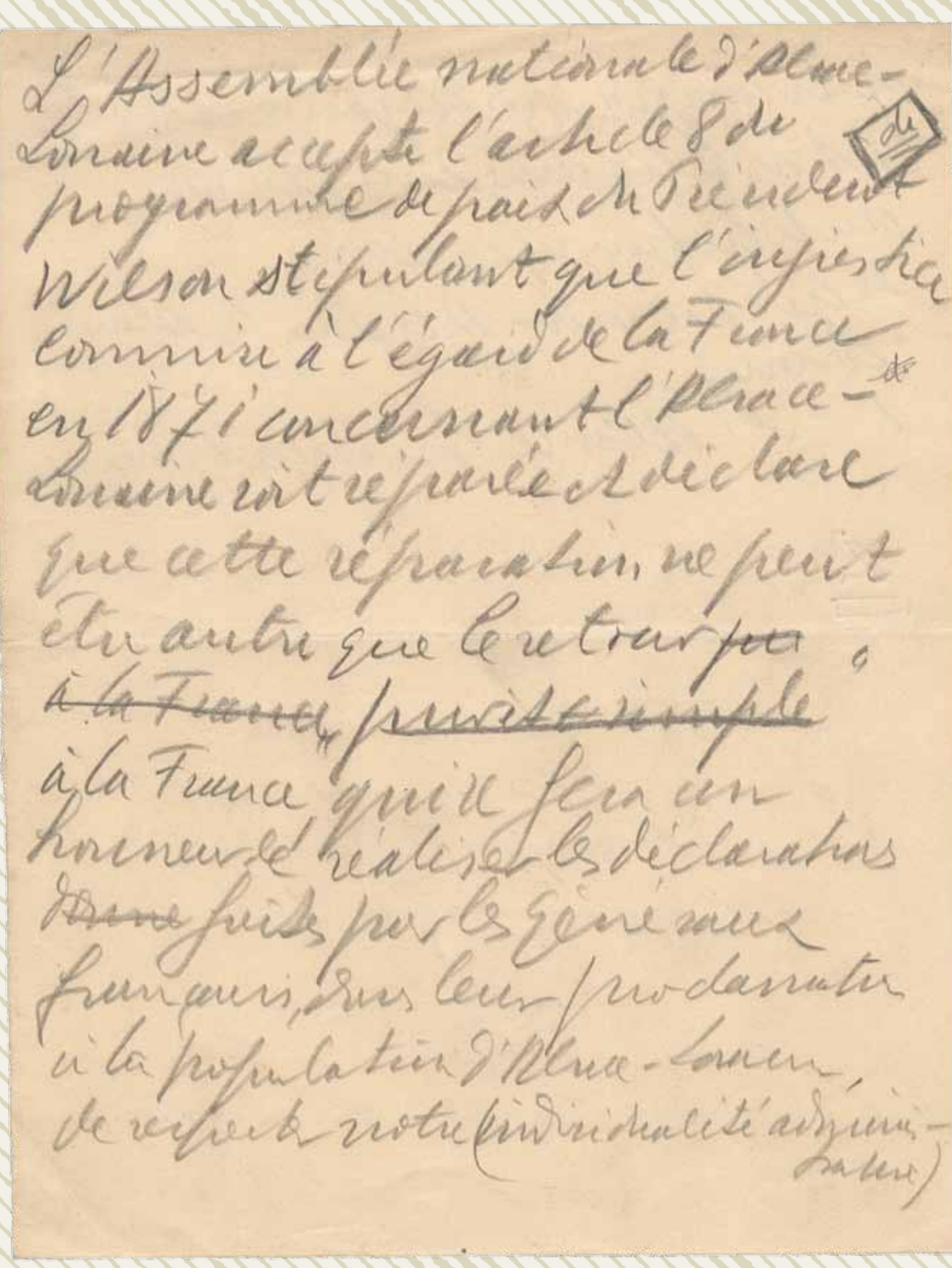
Après le retour à la France naîtra une nouvelle forme d'autonomisme, aux réalités diverses : séparatisme, qui aspire au retour de l'Alsace à l'Allemagne, autonomie proprement dite (E. Ricklin, G. Wolf), régionalisme (E. Wetterlé)....



Lettre d'E. Ricklin au Statthalter pour annoncer l'érection du Landtag en Conseil national (Nationalrat). ADBR 87 AL 5602.



Cahier de doléances du Conseil national, signé N. Delsor. AVCUS, 113 Z 30, fonds Eugène Muller.



Lettre d'E. Ricklin au député E. Muller à l'adresse du Conseil national pour fixer les garanties à demander aux Français sur les droits et libertés de l'Alsace-Lorraine, novembre 1918. AVCUS 113 Z, fonds Eugène Muller.



R. Poincaré à l'hôtel de ville de Strasbourg, ADBR 2 Fi 4/1200.

Le Commissariat général de la République et le Conseil national affirment leur loyalisme envers la France.

LES 14 POINTS DE WILSON

Dans son discours du 8 janvier 1918, le président américain W. Wilson énumère 14 points qui lui semblent nécessaires pour installer de manière pérenne la paix en Europe. Le 8^e de ces points précise que « tous les territoires français devraient être libérés, les portions envahies, rendues, et les torts causés à la France par la Prusse en 1871, concernant l'Alsace-Lorraine, qui a perturbé la paix mondiale pendant près de 50 ans, devraient être corrigés, de telle sorte que la paix soit de nouveau établie dans l'intérêt de tous. »

Mais Wilson insiste aussi sur la nécessaire autodétermination des peuples austro-hongrois et suggère des plébiscites pour définir le statut de certaines autres provinces. Lors de la rédaction du traité de Versailles, les Allemands demandent que le sort de l'Alsace-Lorraine soit, à ce titre, soumis à plébiscite. Les Alliés s'y refusent. L'accueil enthousiaste réservé à R. Poincaré lors de son entrée à Strasbourg lui aurait d'ailleurs fait dire : « le plébiscite est fait ! ». Le traité de Versailles de 1919 (art. 27) consacre le retour de la France à ses frontières du 17 juillet 1870.